

**Cfdt:**

# RETRAITES

Réforme d'injustice  
pour les femmes!

## #64ANSCESTNON

**ALORS QUE LE GOUVERNEMENT NE CESSE DE RÉPÉTER QUE CETTE RÉFORME EST JUSTE ET FAVORABLE AUX FEMMES, L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA RÉFORME, RENDUE PUBLIQUE DERNIÈREMENT, NOUS EN DONNE UNE LECTURE BIEN DIFFÉRENTE.**

### DÉCRYPTAGE

**NON!**

**Le maintien de l'âge de l'annulation de la décote n'est pas une avancée pour les femmes.** C'est rester exactement dans

la même situation qu'actuellement qui est déjà **injuste et inégalitaire pour les femmes**: ce sont elles qui ont des carrières hachées, le plus souvent pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs proches, et doivent donc travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une pension au taux plein.

**La CFDT revendique une politique familiale ambitieuse pour promouvoir le partage de la parentalité, et que celle-ci ne pèse pas uniquement sur la carrière des mères (congé paternité porté à 2 mois, congé parental mieux rémunéré, etc.)**

**NON!**

**Les congés parentaux comptabilisés jusqu'à 4 trimestres pour partir avec le dispositif carrières longues n'est pas une avancée majeure.** Cela ne concernerait, selon l'étude d'impact, que

3000 femmes qui pourront partir jusqu'à un an plus tôt à la retraite: **c'est certes un progrès mais pour une infime partie.** Pourquoi ne retenir que 4 trimestres et ne pas intégrer tous les congés parentaux?

**La CFDT revendique que les congés parentaux soient mieux pris en compte pour ouvrir les droits à la retraite.**

**OUI!**

**L'augmentation du minimum contributif (MiCo) à 1200 € net (soit 85 % du Smic) va dans le bon sens, mais ce n'est que**

**la mise en application de la loi de 2003 et cela ne va pas assez loin.**

Et ces 1200 € ne concernent que les salarié-es justifiant d'une carrière complète, à temps plein et au Smic, or comme nous l'avons vu les femmes ont souvent des carrières hachées, travaillent à temps partiel, etc.

**La CFDT revendique que le MiCo soit au niveau du Smic ainsi qu'une revalorisation des métiers majoritairement occupés par les femmes et une réelle obligation faite aux entreprises de garantir l'égalité salariale, pour que les femmes bénéficient d'une meilleure pension de retraite ensuite.**

**NON!**

**CETTE RÉFORME N'EST PAS JUSTE POUR LES FEMMES :**

les femmes ayant eu des enfants et une carrière longue sont parmi les grand-es perdant-es de la réforme. Le dispositif des trimestres validés liés aux enfants (jusqu'à 8 trimestres/enfant) visait à compenser les inégalités professionnelles qui se traduisent par **un écart de -40 % en moyenne des pensions de retraite des femmes par rapport à celles des hommes**. La réforme du gouvernement et le recul de l'âge légal réduisent la portée de cet avantage. **Oser parler de justice et de progrès dans ces conditions est inacceptable!**

**La CFDT défend depuis toujours le principe plus juste de la durée de cotisation, qui prend en compte les trimestres liés aux enfants ou les carrières longues.**

**La CFDT appelle les femmes à se mobiliser massivement les 7 ET 11 FÉVRIER 2023 pour contrer ce projet de réforme des retraites.**

**MOBILISONS-NOUS!**

Retrouvez toutes nos revendications pour une réforme des retraites juste et solidaire sur :  
**<https://cfdt.fr/reforme-des-retraites>**



**signez ▲**

Pétition contre la mesure d'âge !